

Le prix de l'eau à Carrières-sur-Seine

Une réduction de 37 % du prix de la part eau potable

La production et la distribution de l'eau potable relèvent de la responsabilité des communes ou de leurs groupements depuis les années 1960, parfois même depuis 1789.



Elles disposent de deux choix de gestion : opérer en régie municipale ou par délégation de service public.

La ville de Carrières-sur-Seine avait opté pour la délégation du service public de l'eau potable. Confiée depuis le 1er janvier 1999 à la société Lyonnaise des Eaux, cette délégation arrivait à expiration le 31 décembre 2013. La question s'est donc posée à la ville de reprendre la distribution de l'eau en régie propre ou de poursuivre par une nouvelle délégation de service public.

Considérant que la commune n'avait ni les ressources humaines ni les ressources matérielles pour gérer ce service, le conseil municipal du 24 septembre 2012 a approuvé de nouveau le principe d'une délégation de service public.

Un bureau d'étude, technique et juridique, a donc été chargé d'établir les éléments du futur contrat pour permettre à la ville de lancer une consultation d'entreprises le 17 mai 2013.

Le contrat de l'eau

L'eau potable de Carrières-sur-Seine provient de l'usine de pompage et de traitement de la Lyonnaise des Eaux située au Pecq. C'est cette eau que le délégataire de la distribution doit servir à la population carrillonne dans les meilleures conditions. Il doit entretenir le réseau pour garantir un rendement maximum, notamment en réduisant les pertes liées aux fuites.

Le contrat de délégation prévoit ainsi :

- les relations avec les abonnés ;
- le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance du service de distribution d'eau ;
- le renouvellement des compteurs, la surveillance et l'entretien des branchements, des canalisations et des autres équipements présents sur le réseau ;
- les investissements visant à améliorer la performance environnementale du service ;
- la tenue à jour des plans et l'inventaire technique ;
- le conseil à la ville pour toutes les questions concernant la qualité et la bonne marche de la distribution de l'eau.

Une négociation profitable aux Carrillons

Deux sociétés ont déposé une offre pour la distribution de l'eau. Après une âpre négociation, la ville a obtenu du vainqueur de la mise en concurrence, la Lyonnaise des Eaux, une réduction de 37 % du prix hors taxes de la part « eau potable » de la facture d'eau, dont le prix s'élève depuis janvier 2014 à 1,07

euro le m3, contre 1,70 euro le m3 précédemment.

Un tarif maîtrisé pour sept ans

Ce tarif est renégocié pour sept ans, avec une actualisation annuelle. La part « assainissement » de la facture d'eau sera renégociée, à son tour, en 2014. En attendant, le prix de l'eau a diminué depuis le 1er janvier à Carrières-sur-Seine.